



4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51

@ picardie@unsa-education.org



DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CTSD DU 4 FEVRIER 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le mois de février 2016 marque, au plan national, le début des négociations dans le cadre des accords PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations). Après un cycle de deux ans de réflexions de 2013 à 2015, au bout duquel les organisations syndicales ont eu à démontrer leur volonté ou non d'avancer dans ce PPCR, est venu le temps des négociations pour les organisations qui font l'effort de proposer et s'opposer, mais dans un cadre défini de discussions.

Par exemple, Madame la Ministre de l'Education vient de confirmer par courrier au SE-Unsa, que l'augmentation de l'ISAE des personnels du premier degré sera bien traitée dans le cadre du PPCR. Pour nous, c'est bien la continuité de notre action pour la création de l'ISAE depuis 2011, actée en 2013 par le gouvernement, qui se manifeste.

En effet, après la création de l'ISAE, nous avons mené régulièrement des actions pour voir évoluer cette indemnité vers les 1200 euros bruts, perçus par les collègues du 2nd degré. Face à l'attente des enseignants, la pétition menée depuis début septembre 2015 par le SE-Unsa pour l'augmentation de l'ISAE, forte de 55000 signatures et déjà remise au Président de la République, semble avoir été entendue par le ministère.

C'est la méthode de l'UNSA : agir en amont de négociations pour mieux les mener. Agir donc, mais de manière audible, responsable, constructive et efficace.

En ce qui concerne les opérations de carte scolaire dans notre département, nous notons avec satisfaction le retour à un calendrier «classique», non impacté et décalé par des élections, comme ce fut le cas ces deux dernières années.

A l'annonce de la dotation départementale, à savoir 35 moyens supplémentaires alors que les prévisions d'effectifs laissent entrevoir une baisse du nombre d'élèves s'établissant à 805, nous ne pouvons que nous réjouir puisque celle-ci semblait enfin annoncer une amélioration significative de la situation de nombreuses écoles.



CTSD - Jeudi 4 Février 2016

Nous sont ensuite parvenues vos propositions d'affectation des moyens pour la rentrée prochaine. 21 fermetures, 24 ouvertures, 14 moyens de remplacement supplémentaires, quelques autres en ASH laissent bien sûr présager un bilan général positif.

Cependant, certaines situations particulières peuvent laisser perplexes les équipes concernées. Ainsi, il est difficile à entendre que, dans le contexte actuel que nous venons de décrire comme favorable, certains écoles dont l'effectif reste constant, voire en augmentation, puissent être victimes d'une fermeture, et ce même pour des écoles en éducation prioritaire.

Les dispositifs « plus de maîtres que de classes », créés en vue d'améliorer les conditions d'enseignement dans les écoles dans lesquelles ils sont implantés, sont parfois prévus « en compensation d'une fermeture de classe ». A effectif constant, nous pensons au contraire que cette transformation détériorera la situation.

De même, pour certaines écoles, notamment de RPI, en situation de baisse d'effectif, la suppression d'une classe dans une structure à 3 ou 4 classes va automatiquement fortement dégrader les conditions de scolarité des élèves concernés. Les IEN ont ainsi parfois tenté d' « aider » les équipes dans leur choix de répartition et proposé des classes de cycle 2 à 29, voire 30 élèves !

Même si vous avez tenté de nous convaincre l'année dernière des vertus d'une classe à triple niveau à plus de 30 élèves, l'UNSA Éducation rappelle son opposition à des classes de plus de 25 élèves et de 20 en éducation prioritaire.

L'UNSA Éducation s'étonne également du fait que les effectifs d'Ulis ne soient pas inclus dans l'effectif global. En effet, la mise en place des « ULIS-Ecole » rend totalement obsolète la notion de classe. Dès lors, ces élèves, normalement en situation d'inclusion la majeure partie de leur temps scolaire, doivent apparaître dans les effectifs de l'école.

Pour conclure, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nous pouvons donc affirmer que ce projet de carte scolaire, s'il peut être considéré comme positif sur certains aspects, ne pourra répondre à tous les enjeux posés par la Refondation de l'Ecole dans notre département et n'apportera pas suffisamment d'améliorations dans de nombreuses écoles.

Il est donc à souhaiter que les prochaines années soient généreuses en terme de dotation enfin que nous puissions enfin un jour aboutir à une situation réellement satisfaisante pour les élèves et pour les personnels.

Philippe DECAGNY, Philippe CARON,
Maxime PARUCH, Alexandra DEROSIÈRES